

Billet d'humeur Pour une école de la confiance ??

Le texte de loi en préparation (Pour une école de la confiance) provoque un véritable séisme dans notre système éducatif. Notre ministre et une poignée de députés veulent mettre fin à notre école primaire laïque telle que nous la connaissons.

Par une procédure accélérée, c'est à dire qu'il n'y aura qu'un seul aller-retour entre le Palais Bourbon et le Palais du Luxembourg, avec l'appui si nécessaire d'une commission mixte, sénateurs et députés vont continuer à amender ce projet et proposer un texte de loi commun. Pourquoi une telle précipitation ? Le tunnel des vacances d'hiver où les trois zones de congés se succèdent n'y est bien évidemment pour rien ! 35 députés (7 contre et 3 abstentions) seulement – sur 577 - qui votent en faveur d'un texte appelé « Pour une école de la confiance » devenu au fil des modifications une espèce de mosaïque, de compilations de décisions les unes sans rapport avec les autres. Mais qui provoquent un séisme dans notre système éducatif.

Voici ce qui ressort de ce premier jet de l'école de la confiance, particulièrement mal nommée.

- Des concours enseignants qui seraient à nouveau déplacés, faisant perdre la visibilité du cursus aux candidats potentiels et décourageront les acteurs de la formation qui passent leur temps à faire, à défaire à refaire et qui s'y épuisent.
- La fin des ESPE pour une nouvelle appellation, l'INSPE dont les directeurs seront désignés par le pouvoir politique en place.
- Une obligation scolaire abaissée à 3 ans qui va surtout permettre aux écoles privées d'engranger 150 millions d'euros sur le dos des élèves des écoles laïques grâce à l'obligation de financement à parité des coûts de scolarité des élèves du public et du privé. Ou comment l'argent de tous devra encore davantage financer le choix de quelques-uns.
- Un CNESCO rayé de la carte. Suppression d'un organisme qui évaluait de manière totalement indépendante les politiques éducatives ministérielles. A sa place, un CEE (Conseil d'Évaluation de l'École) composé de 14 membres dont 10 seront nommés par le ministre de l'Éducation. Autrement dit dans ce système d'évaluation, notre ministre évalué sera également évaluateur. Les évaluations de sa politique éducative risquent d'être particulièrement dociles et bienveillantes.
- Et cerise sur le gâteau, à la demande de reconnaissance des directeurs d'école, point de temps supplémentaire accordé. Point de secrétariat. Que nenni la revalorisation éventuelle. Mais une réponse pleine de morgue et de mépris qui provoquera un séisme dans l'organisation du système éducatif : la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux. Les compétences du directeur d'école seront attribuées à un chef d'établissement qui s'appuiera pour cela sur un chef d'établissement adjoint chargé du premier degré. Sans consultation des

conseils d'école, sans consultation des conseils d'administration, sans consultation des instances de l'éducation nationale.

Ce projet de loi s'est même affranchi de discussions préalables de par l'intégration de nombreux amendements parlementaires et gouvernementaux. Il prépare d'autres réformes profondes qui pourront être décidées par ordonnances ou textes réglementaires.

Et c'est ce qu'on appelle loi « Pour l'école de la confiance ». Parce que notre ministre a introduit ce concept dans le code de l'éducation avec le 1er article de cette loi. Défiance aurait été un terme plus approprié. Et encore très light par rapport à ce que pensent les collègues de cette conception autoritaire de l'Éducation.

Rajoutons aussi à ce tableau de la noirceur ministérielle, le projet de loi relatif au dialogue social dans la fonction publique ou plutôt à la fin du dialogue social avec la suppression des compétences des CAP, avec la fusion des CT et CHS-CT.

Pour l'UNSA-Éducation, le désaccord est profond et les mesures, si elles étaient votées en l'état, nuiraient à la réussite des élèves et à la sérénité des équipes pédagogiques.

Thierry GRAF

